



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/535
31 octobre 2007
Annexe 1

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

529ème séance plénière

FSC Journal No 535, point 1) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE

Monsieur le Président,

L'Espagne tient à remercier l'Allemagne et la France d'avoir proposé à nouveau la tenue d'une réunion spéciale du Groupe de travail A sur les mines antipersonnel.

L'Espagne estime que les réunions biannuelles des États Parties à la Convention d'Ottawa offrent déjà une occasion d'examiner les questions de mise en œuvre se rapportant à l'action contre les mines terrestres. L'Espagne encouragerait par conséquent les États participants à faire le nécessaire pour continuer d'appuyer cet important instrument humanitaire en profitant des réunions biannuelles susmentionnées et en évitant les doubles emplois. L'Espagne tient également à rappeler que les États Parties à la Convention d'Ottawa ont des obligations conventionnelles non seulement en ce qui concerne les zones continentales, mais également en ce qui concerne toute zone minée soumise à leur souveraineté ou à leur contrôle en d'autres lieux. Seul le déminage complet de toutes les zones contaminées par des mines rendra possible un monde sans mines dans lequel il n'y aurait plus aucune nouvelle victime des mines.

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le *Landmine Monitor Report 2007*, neuvième rapport annuel de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, une initiative unique en son genre de la société civile, sera publié partout dans le monde le lundi 12 novembre 2007.

Le rapport sera disponible sur l'Internet le 12 novembre et la cérémonie organisée à l'occasion de sa publication à l'échelle mondiale se tiendra au Palais des Nations à Genève (Suisse). En outre, une présentation des conclusions du rapport sur l'action mondiale contre les mines, plus spécialement dans les Balkans, est en cours d'organisation à Belgrade (Serbie).

Par ailleurs, une réunion d'information sur les conclusions du rapport concernant le Moyen-Orient/l'Afrique du Nord se tiendra le 14 novembre à Amman (Jordanie), capitale de d'un des partenaires de l'OSCE pour la coopération, et les conclusions du rapport seront présentées aux délégués à la huitième Réunion des États Parties au Traité d'interdiction des mines, le 18 novembre, au bord de la mer Morte en Jordanie.

L'Espagne souhaiterait encourager les délégations intéressées à participer activement à ces manifestations, qui seront accueillies par deux États participants de l'OSCE et un partenaire de l'OSCE pour la coopération.

Enfin, Monsieur le Président, je tiens à vous informer que l'Espagne, qui assumera prochainement la Présidence du FCS, a invité un représentant de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres (CIMT) à faire au Forum pour la coopération en matière de sécurité une présentation PowerPoint sur le *Landmine Monitor Report 2007*, qui résumera les conclusions du rapport mondial lors de la séance du FCS prévue le 23 janvier 2008, sous Présidence espagnole. La présentation de ce rapport se fera dans le cadre du Dialogue de sécurité, et les délégations pourront ensuite poser des questions si elles le souhaitent.

L'invitation a été acceptée officiellement et nous avons été informés par la CIMT que M. Ian Doucet, rédacteur en chef du *Landmine Monitor*, se rendra à Vienne pour cette présentation.

À cet égard, s'il n'y a pas d'objections, l'Espagne, en sa qualité de pays assumant la prochaine Présidence du FCS, confirmera cette invitation à la CIMT et commencera à prendre les dispositions pratiques voulues pour la présentation de M. Doucet, le 23 janvier 2008.

En ce qui concerne la proposition de tenir une réunion spéciale du Groupe de travail A sur les mines antipersonnel, notre délégation ne fera pas obstacle pas au consensus qui se dessine entre les États participants.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.